

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 16 JUIN, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 20).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA	pour toute la durée de la séance	par Éric DELORME
Dominique TURPIN	à partir de son départ à 19 h 12 au rapport n° 23/4-017	par Jean-Pierre MARCHAU
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par David BELDA
Fernande ANILHA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Sonia BARDINOT
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Brigitte ADAME
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Éricka BAREIGTS
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	à partir de son départ à 19 h 42 au rapport n° 23/4-024	par Monique ORPHÉ
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (40 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2022 : rapports n° 23/4-021 (Budget principal), n° 23/4-026 (Régie des Marchés et Droits de Place) et n° 23/4-029 (Régie des Affaires funéraires).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l' / du)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	Technopole de la Réunion	23/4-005
- Virgile KICHENIN	délégué suppléant / CINOR		
- Éricka BAREIGTS	présidente du Conseil d'Administration	ARB de l'île de la Réunion	23/4-015
- Sonia BARDINOT	présidente délégué / Ville	CAUE de la Réunion	23/4-024
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Éricka BAREIGTS)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	délégué / Département	SIDR	23/4-042
- Guillaume KICHENAMA	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	23/4-048

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 ARB... Agence régionale de la Biodiversité
 CAUE... Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 CAP Club Animation Prévention
 BCD Basket Club dionysien
 OMS... Office municipal des Sports
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(*) élue absente / représentée

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : Technopole de la Réunion)	sortis à 17 h 44 revenus à 17 h 47	avant examen du rapport n° 23/4-005 au rapport n° 23/4-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 47 revenue à 17 h 54	au rapport n° 23/4-006 après vote du rapport n° 23/4-007
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 51 revenue à 17 h 58	au rapport n° 23/4-007 au rapport n° 23/4-008
Jean-Max BOYER	sorti à 18 h 06 revenu à 18 h 20	au rapport n° 23/4-010 au rapport n° 23/4-011

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Nouria RAHA	sortie à 18 h 40 revenue à 18 h 49	au rapport n° 23/4-011 au rapport n° 23/4-013
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 42 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-012 au rapport n° 23/4-014
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 56 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-013 au rapport n° 23/4-014
Éricka BAREIGTS (voir élue intéressée : ARB de l'île de la Réunion)	sortie à 19 h 06 revenue à 19 h 09	avant examen du rapport n° 23/4-015 au rapport n° 23/4-016
Dominique TURPIN	partie à 19 h 12	au rapport n° 23/4-017 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Jacques LOWINSKY	sorti à 19 h 19 revenu à 19 h 29	au rapport n° 23/4-020 au rapport n° 23/4-021
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 49	au rapport n° 23/4-023 au rapport n° 23/4-024
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE de la Réunion) Éricka BAREIGTS (pour Aurélie MÉDÉA, voir élue intéressée : CAP) Marie-Anick ANDAMAYE (voir élue intéressée : BCD) Arnaud HUGUET (voir élu intéressé : OMS de Saint-Denis)	sortis à 19 h 41 revenus à 19 h 41	avant examen du rapport n° 23/4-024 au rapport n° 23/4-024 après vote des lignes de subventions concernées
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	partie à 19 h 42	au rapport n° 23/4-024 en laissant procuration à Monique ORPHÉ
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 56 revenu à 20 h 06	au rapport n° 23/4-028 au rapport n° 23/4-033
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 20 h 08 revenue à 20 h 10	au rapport n° 23/4-037 au rapport n° 23/4-039
Gérard FRANÇOISE (voir élu intéressé : SIDR)	sorti à 20 h 12 revenu à 20 h 12	avant examen du rapport n° 23/4-042 au rapport n° 23/4-043
Guillaume KICHENAMA (voir élu intéressé : élu / conseil municipal)	sorti à 20 h 18 revenu à 20 h 19	avant le rapport n° 23/4-048 avant clôture de séance

OBJET **Régie des Affaires funéraires**
Bilan et rapport d'activité 2022

Ce rapport a pour objet la présentation du rapport d'activité 2022 de la Régie des Affaires funéraires.

L'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales institue le service extérieur des pompes funèbres comme mission de service public pouvant être assurée directement par la commune (en régie) ou dans le cadre d'une délégation de service public. Elle peut, aussi, être assurée par toute entreprise ou association ayant reçu l'habilitation prévue par l'article L. 2223-23 du CGCT. Cette mission doit être clairement séparée de l'exercice des pouvoirs du Maire, en matière de police administrative.

Par délibérations n° 99/2-34 et n° 99/2-35 du 24 mars 1999, le Conseil municipal avait défini les activités confiées à la Régie municipale des Affaires funéraires de la Ville :

- le fossoyage
- la gestion du crématorium et funérarium de Primat

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Régie des Affaires funéraires**
Bilan et rapport d'activité 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/4-030 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Christèle BEAUMIER - Conseillère municipale au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité de la Régie des Affaires funéraires pour l'exercice 2022.

BILAN ET RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES DE LA VILLE DE SAINT DENIS



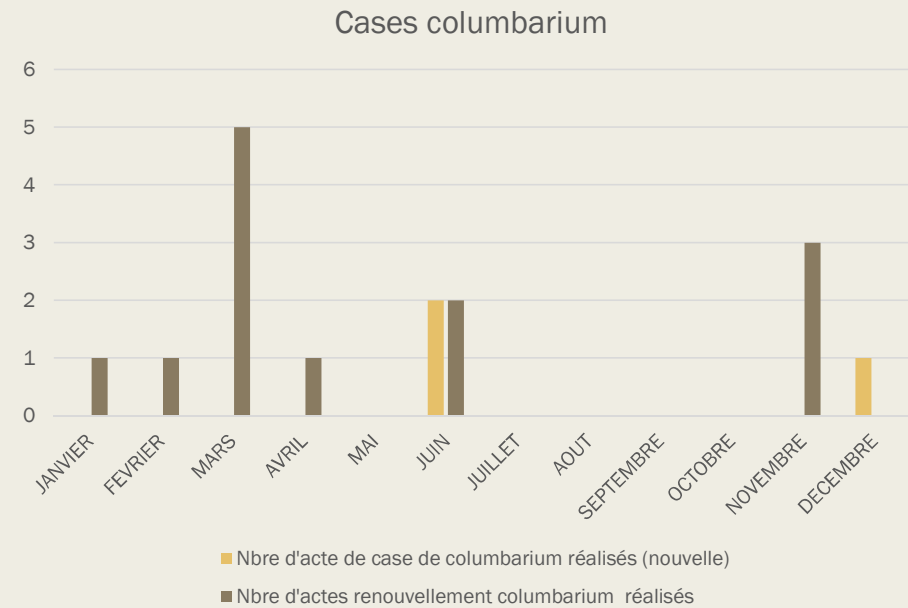
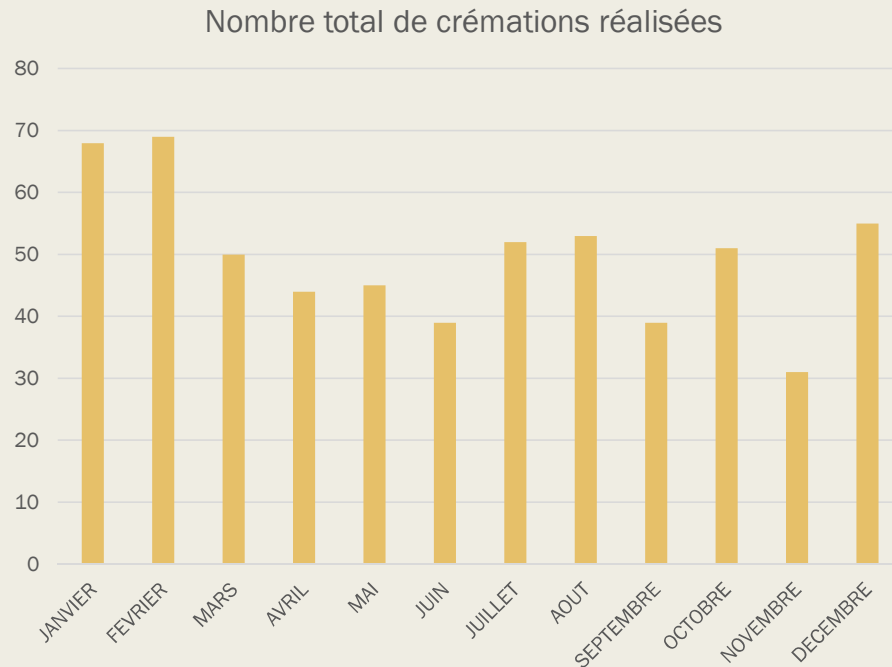
La Régie des Affaires Funéraires en chiffres

Le nombre d'agents affectés au pôle des affaires funéraires s'élevait à 29 agents en 2022.

Ils ont pour missions principales l'entretien des équipements, la police des cimetières et des funérailles, et d'autres part les missions de fossoyage, de crémation et de mise à disposition des chambres funéraires.

Les crémations

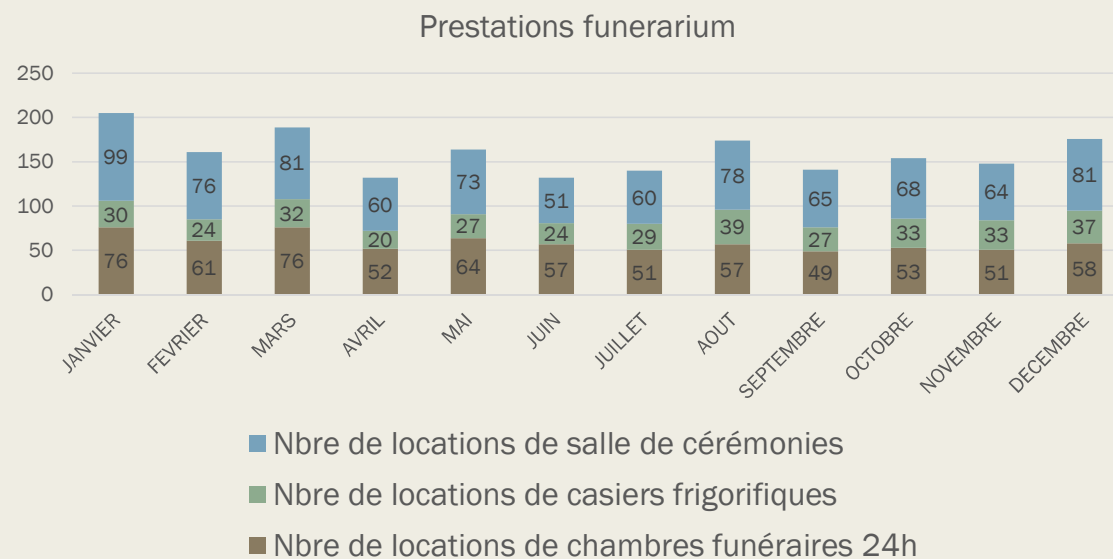
Nombre de crémations pour l'année 2022 : 596



Le nombre de crémation tend à augmenter régulièrement, mais a diminué par rapport à 2021 (668) car cette année là nous avons repris les crémations du sud de l'île, le crematorium de St Pierre étant en maintenance sur plusieurs semaines.

Le funérarium

Les veillées funéraires à domicile diminuent ce qui augmente les locations de chambres funéraires. Le nombre de décès tend à croître (vieillesse de la population, crise épidémique), les sollicitations sont donc plus nombreuses.

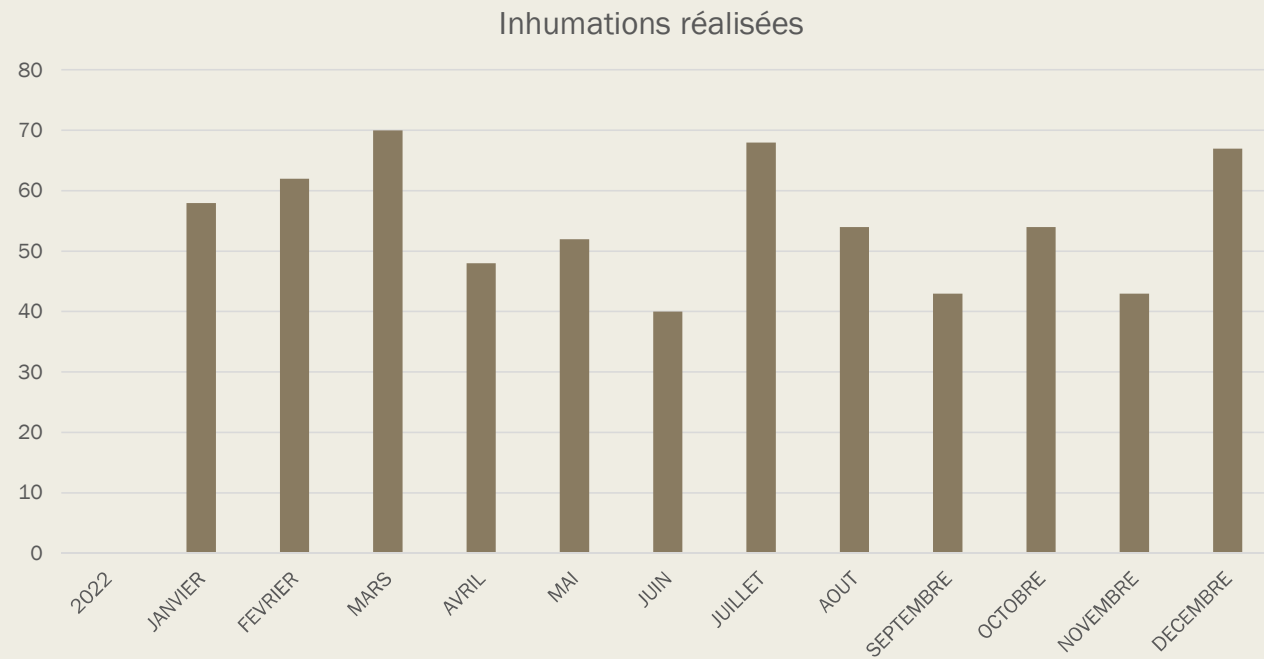


	2021	2022
Locations chambres fun.	625	705
Locations casiers	432	355
Locations salle	814	856

Les inhumations

Nombre d'inhumations pour l'ensemble des cimetières de la commune pour l'année 2022 : 659

Augmentation de nombre d'inhumations en 2022, on en avait décompté 407 en 2021. En effet, suite à la saturation du cimetière de Bois Rouge, de nouveaux emplacements ont été créés sur le cimetière de Primat.



Les résultats du budget annexe de la Régie des Affaires Funéraires

	MONTANT MANDATS EMIS	NBRE DE TITRES EMIS	RESULTATS
2021	335 533,72 €	118	200 619
2022	322 058,44 €	235	303 936

Renouvellement de l'habilitation funéraire

La Régie municipale de Saint-Denis est un des opérateurs habilités par la Préfecture dans le domaine funéraire.

Formation du personnel

Deux agents ont obtenus la qualification de dirigeant funéraire.

Quelques réalisations 2022 ...

Ouverture du Service d'Aide Aux Familles Endeuillées : le S.A.A.F.E

UN GUICHET UNIQUE

Toutes les démarches funéraires sur un seul site !

De nouveaux SERVICES sur place qui complètent les dispositifs existants et faciles d'accès pour plus de PROXIMITE !

- ETAT-CIVIL décès dès l'obtention des autorisations administratives nécessaires des autorités compétentes
- CCAS (colis funéraire- dossier aide funéraire)
- ECOUTER : C'est être aux cotés des familles dans les premiers instants du décès. C'est un support administratif et moral et un guide tout au long du parcours des obsèques.
- INFORMER : C'est permettre à chacun de faire face aux difficultés administratives inhérentes aux décès d'un proche et orienter dans les démarches.
- SOUTENIR : C'est accompagner pas à pas chaque étape que constitue le DEUIL pour aider dans le processus de reconstruction. C'est améliorer les conditions d'accueils des défunts et des familles endeuillées.

UN ESPACE DE RÉCEPTION DES FAMILLES

petit salon d'attente, café et thé à disposition, WC
pour patienter le temps de préparation des documents : 45 mn / famille



LE GUICHET UNIQUE-SAAFE
Lauréat des Trophées Territoriaux du Funéraire !
« Accompagnement des endeuillés »

Stimulée par la crise sanitaire, la création des Trophées territoriaux permet de valoriser 18 initiatives locales en lien avec le funéraire.

Ces Trophées organisés par Prévisse Obsèques, filiale du Groupe Crédit Agricole, entendent contribuer à faire connaître les politiques exemplaires portées par les mairies et communautés de communes dans le secteur funéraire et de valoriser des initiatives ayant pour objectif d'aider les personnes, que ce soit dans la perspective d'un décès, lors de sa survenance ou tout au long du deuil.

Les membres du jury ont délibéré le lundi 10 octobre sur les dossiers présentés par **75 collectivités** ayant candidatées.

Soirée de remise des prix, le mercredi 9 novembre 2022 à PARIS

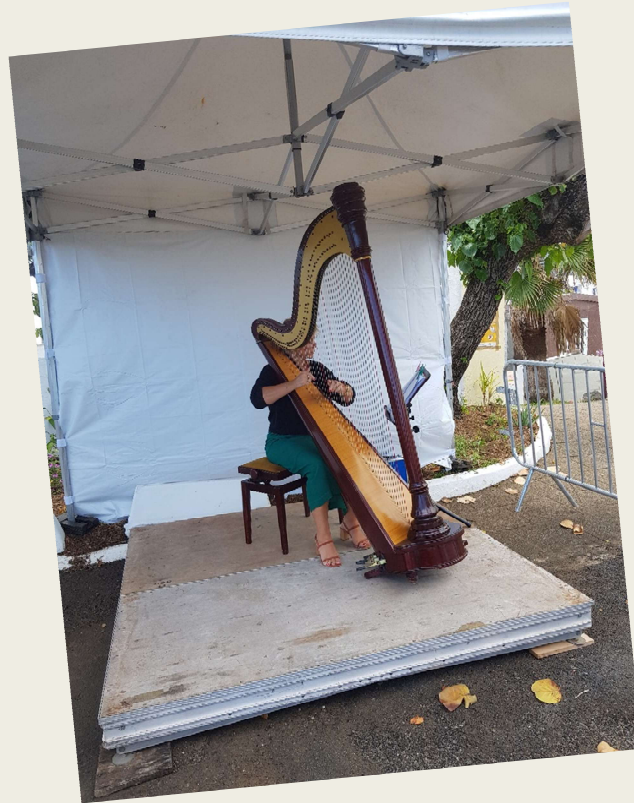
En présence de l'élue déléguée aux Affaires Funéraires et cimetières

Christèle BEAUMIER



3^{ème} édition de la « Toussaint musicale »

- 3^{ème} édition 2022, en plus des cimetières de Primat et de l'Est, une animation musicale dans un des cimetières des hauts, à la Montagne (Cimetière Lacroix)

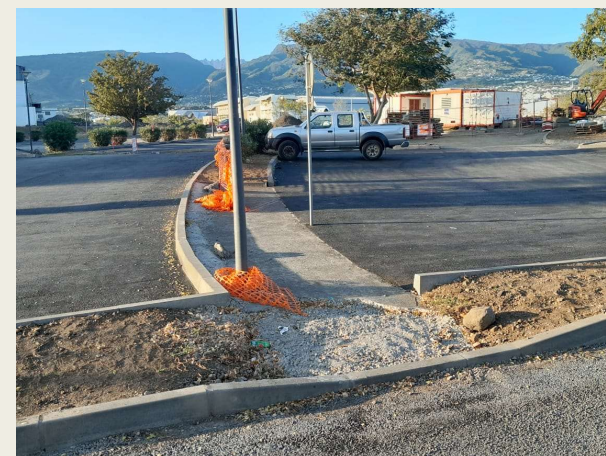
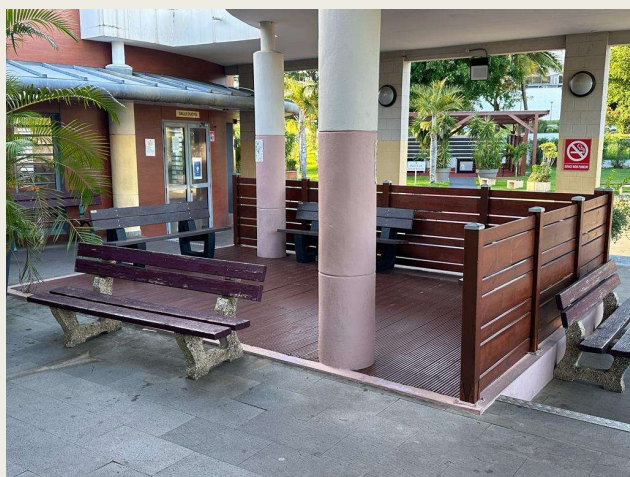


DIRECTION REGLEMENTATION



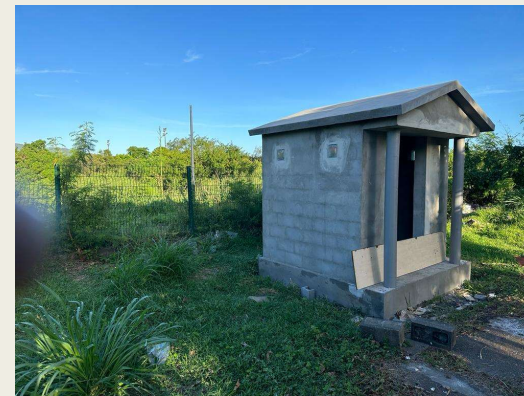
Exposition temporaire
dans la salle d'adieu

Des aménagements extérieurs, des travaux, des équipements neufs pour améliorer l'accueil des familles ...



DIRECTION REGLEMENTATION

Création de nouvelles cases columbarium et d'un ossuaire



DIRECTION REGLEMENTATION